



DROIT DE PASSAGE

Projet d'aménagement Construction de la télécabine du Villarais

Un accord est intervenu,

Entre la SATA (Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses), représentée par son Directeur Général, Fabrice BOUTET,

Et Mairie de Villard Reculas,

Par lequel un droit de passage et de construction est donné pour les travaux de construction de la télécabine du Villarais sur la (les) parcelle(s) :

Numéros de parcelle	Noms propriétaires	Aménagements prévus
A 297	Commune de Villard Reculas	Gare + terrassements
A 296	Commune de Villard Reculas	Terrassements + pylônes
A 293	Commune de Villard Reculas	Survol
A 294	Commune de Villard Reculas	Survol
A 292	Commune de Villard Reculas	Survol
A 1623	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 290	Commune de Villard Reculas	Survol
A 288	Commune de Villard Reculas	Survol
A 1802	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 277	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 276	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 275	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 269	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 271	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 238	Commune de Villard Reculas	Survol
A 232	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 236	Commune de Villard Reculas	Survol
A 235	Commune de Villard Reculas	Survol
A 234	Commune de Villard Reculas	Survol
A 214	Commune de Villard Reculas	Survol
A 212	Commune de Villard Reculas	Survol + Pylône
A 1767	Commune de Villard Reculas	Gare + terrassements
A 298	Commune de Villard Reculas	Terrassements
A 299	Commune de Villard Reculas	Terrassements

Fait à Villard Reculas, le 21/10/2024
Mairie de Villard Reculas,



Fabrice BOUTET
Directeur Général
p/o Thierry HUGUES

TH